

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot du Président

Bonjour à toutes et tous.

Dans un premier temps, à titre indicatif, les démarches auprès de l'employeur ont débutées depuis presque un mois concernant la clause de disparité salariale selon art.41.1 des normes du travail. Cette clause se lit comme suit; un employeur ne peut accorder à un salarié un taux inférieur à celui consenti aux autres salariés qui effectuent les mêmes tâches dans le même établissement, pour le seul motif que ce salarié travaille habituellement moins d'heures par semaine. Ceci concerne que les salariés temporaires et occasionnels, nos permanents CAS gagnent présentement plus que deux fois le salaire minimum, donc l'article 41.1 ne s'applique pas. Les temporaires et occasionnels devraient gagner au minimum de deux fois le taux du salaire minimum. Nous sommes en attente d'une décision du côté juridique de l'employeur et allons vous communiquer la suite des choses.

Depuis la fin du conflit à St John's, nous avons décidé de mettre fin aux moyens de pression qui avaient été mis en place, soit de boycotter innovation, comité engagement ainsi que le prêt de salariés à titre de contremaître temporaire.

Depuis le début 2014 nous entretenons, côté syndical, d'avoir de bonnes relations de travail avec

l'employeur. Le seul point négatif présentement, auprès des membres du CBWA, est que la Brasserie de St John's ait engagé, après le conflit de travail qui a duré onze mois, cinq briseurs de grève. Nous trouvons ça déplorable que l'employeur n'ait pas plus de respect vis-à-vis les salariés syndiqués. J'ai rencontré Mario Pagé pour lui faire part de notre mécontentement et je lui ai annoncé qu'il devrait mettre fin à leurs emplois, afin de retrouver un climat de travail plus sain à cette usine.

Autre sujet, dossier photo optech. L'employeur ne nous est toujours pas revenu pour une date d'arbitrage accéléré dans ce dossier, et ce, même avec un accord de leur part pour procédé ainsi. Je vais devoir les relancer encore une fois de plus et j'espère qu'ils nous arriveront avec des bonnes nouvelles.

Les élections de l'exécutif étant terminées, je félicite tous les candidats qui ont été acclamés ou élus et leur souhaite bonne chance dans leurs travaux. Je profite de cette tribune afin de remercier François Lalonde et Steve Chabot pour leur excellent travail durant leur mandat, sans l'implication de gens de conviction comme vous le syndicalisme ne pourrait pas exister, MERCI

Sylvain Moreau
Président du STTBL-CSN

Volume 11, No : 02

Avril 2014

Dans ce numéro

• Mot du Président	1
• V.-P. S.S.T.	2
• V.-P. Empaquetage	
• Défendre la cause des travailleuses et travailleurs.	3
• Rachat d'action fond de travailleur	4
• Départ à la retraite	

Retrouvez-nous sur le
Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

V.-P. S.S.T. (Sylvain Le Riche)

Dans un premier temps, je voudrais vous remercier de me faire confiance pour un autre mandat.

La firme Gesfor est venu faire des tests sur les contaminants que nous pouvons retrouver dans l'air de l'usine.

L'analyse s'est fait en deux phases.

La première consistait à la vérification et l'analyse de tous nos produits utilisés dans le procédé tel que; colle étiquette, brûlage au laser, produit utilisé dans les laveuses et pasteurisateur. Une hygiéniste industriel a fait cette vérification et analyse pour ensuite déterminer quel type d'échantillon d'air ils devaient prendre.

Dans la deuxième phase, l'échantillonnage, s'est déroulé comme suit :

Lundi 17 et jeudi 20 mars dans les bureaux.

Vendredi 21 mars au brassage dans la sec-

tion filtration de la bière.

Mardi 2 avril à l'expédition sur l'équipe A, secteur batterie et enrobeuse

Mercredi et jeudi 3 et 4 avril à l'emballage sur l'équipe B secteur soutireuse, pré laveuse et mirage unité 3, double opération et bouchon unité 5. D'autres tests ont été faits au niveau de l'exposition lors du nettoyage de filtre des pasteurisateurs, lorsque le VPO pousse les bouteilles dans le pasteurisateur et au niveau de la mezzanine près du laboratoire.

Les résultats de cette analyse devraient être connu d'ici environ 30 jours.

Merci

Sylvain Le Riche

Vp SST

V.-P. Emballage (Raymond Dionne)

Bonjour à toutes et à tous,

J'aimerais remercier Denis Charrette pour ces années à titre de délégué à l'emballage équipe A. Denis a fait un excellent travail, Merci Denis. Bonne chance dans tes nouvelles fonctions en tant que secrétaire syndical.

Surveillez les tableaux syndicaux, car les mises en candidatures pour les postes de délégués syndicaux sont affichés depuis le 9

avril et se termine le 23 avril. Alors afin de continuer à avoir de la représentativité et dans le but d'être plus efficace, il est important de combler le poste de délégué syndical équipe A. Je serai là pour faciliter votre intégration à vos nouvelles fonctions. Une formation vous sera offerte et je suis sûr qu'en équipe nous pourrions faire avancer les choses.

Je voudrais aussi vous annoncer que la compagnie a

commencé la semaine du 24 mars à envoyer nos références en sous-traitance. Le syndicat est en désaccord avec cette décision et des griefs seront déposés afin de clarifier cette situation.

Raymond Dionne
V.-P. Emballage



Défendre la noble cause des travailleurs et travailleuses

Le mouvement syndical occupe une place importante au Québec.

C'est au long d'une Histoire complexe que le syndicalisme québécois a su forger son identité actuelle, ses conceptions et ses pratiques militantes, ainsi que ses principes d'organisation.

Aujourd'hui, le mouvement syndical doit faire face à une attaque sans précédent de la part du grand patronat et de ceux et celles qui le soutiennent.

La crise, les fermetures d'entreprises, le chômage, la surexploitation aggravée des travailleurs et travailleuses, la société éclatée que tente de nous imposer la bourgeoisie, ne sont pas eux non plus sans effets sur le mouvement syndical québécois.

Peut-on pour autant en conclure, comme certains et certaines n'hésitent pas à le faire dans les grands médias, que la lutte des classes a disparu, que le syndicalisme de combat n'a plus sa raison d'être ?

En réalité, le syndicalisme de combat, tel que pratiqué dans notre Histoire ouvrière-

re, est plus que jamais indispensable à la défense des travailleurs et travailleuses.

Le mouvement syndical québécois, doit être offensif et s'investir dans de nouveaux terrains d'actions et se renforcer de la combativité historique de la classe ouvrière.

Obstacle majeur à la politique du grand patronat, l'action du syndicalisme de combat, et l'histoire l'a prouvée plus d'une fois, s'inscrit pleinement dans la construction d'une issue démocratique et positive à cette crise sans précédent du capitalisme mondialisé.

Car depuis le début des années 1990, avec les différents gouvernements qui se sont succédé à Québec ou à Ottawa, les grandes conquêtes sociales des années 1960-70 sont mises à mal par des politiciens (et politiciennes) verveux et corrompus.

Privatisation des services publics (santé et éducation), modifications des droits sociaux et des lois du travail, recul dans les conventions collectives, imposition des conditions de travail dans le

secteur public, adoption de plusieurs mesures antisyndicales, criminalisation de nombreuses manifestations de la jeunesse, répression policière des grèves étudiantes, etc.

Par exemple, aujourd'hui, conseillé par des avocats sans scrupules, qui mettent leur intelligence au service du patronat, plusieurs entreprises savent comment contourner les mesures anti-scabs du code du Travail du Québec. On n'a qu'à penser au dernier lock out au journal de Montréal...

Ces dernières années, le STTBL-CSN, mène un effort considérable pour développer un esprit de solidarité, de lutte dans ses rangs ainsi que par la mise en place du CBWA afin de promouvoir l'unité. Travaillons donc dans cette optique au lieu de la division, lors de la rencontre du 10 avril où les directeurs nous ont fait leur présentation, le directeur de l'usine nous a dit qu'en 2014 les relations de travail seront mieux puisque nous allons nous parler, espérons qu'il ne s'agisse pas seulement de vœux pieux.

Votre v.-p. à l'info

Rachat d'action des fonds de travailleurs lors de la re- traite

Voici l'expérience qu'un de nos camarades retraités a voulu partager avec nous, afin de bien nous préparer lors du rachat de nos actions de FondAction ou du Fonds de Solidarité.

Dès le moment où vous demandez le rachat de vos actions du fond des travailleurs (CSN ou FTQ) vous ne pouvez plus avoir droit au crédit d'impôt pour les cotisations de l'année en cours et les années suivantes et de plus vous devrez rembourser le crédit d'impôt déjà alloué sur votre paie pour l'année en cours. Il est donc préférable d'attendre la prochaine année fiscale pour demander le rachat de vos actions.

Exemple: je suis parti le 1er

février 2014, j'ai cotisé à FondAction 1,000\$, je contais racheter mes actions FTQ en mars et acheter un montant de 4000\$ en juin en montant forfaitaire qu' il me restait pour atteindre le 5000\$ annuel que nous avons droit et ainsi profiter du crédit d'impôt pour 2014. Si je le fais, je devrai rembourser 800\$ de crédit que j ai eu sur mes paies et je ne pourrai me prévaloir du crédit d'impôt 2014.

De plus ayant reçu un revenu d'emploi en 2014 excédant 3500\$, j'ai le droit de cotiser 5000\$ pour 2014 qui me donnera droit a un remboursement en 2015 de 80% et ce montant est applicable au revenu annuel total même si ce revenu provient de mon fonds de pension La-

batt étant donné que j ai eu un revenu de travail excédent 3500\$ en 2014 .

Espérant que ces infos pourrons vous aider lorsque vous arriverez près de votre retraite, vaut mieux être informé, car ce n'est jamais drôle de devoir remboursé au gouvernement des montants qui pourrait être importants pour plusieurs. Un salarie qui quitterait en juin juillet ou plus tard et qui serait rendu à 2 ou 3000\$ de fonds de pris devrait rembourser le 80% et verrait son revenu gonfler pour l'année en cours = facture d'impôt assez salée pour l'année suivante.

Merci spécial à Michel Bourdeau pour ces informations pertinentes.



Départs

Aucun départ en mars et avril

Collaborateurs:

Comité journal:

Claude St-Onge
Alexandra Regimbald

VP à l'information:

Robert Daneau

Impression:

Imprimerie
Caméléon